

Commencer ses études supérieures en France

Vous êtes un candidat français ou un ressortissant de l'Union européenne (U.E.), de l'Espace économique européen (E.E.E.), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et vous souhaitez vous inscrire en première année d'études supérieures en France

La procédure de pré-inscription en première année d'enseignement supérieur s'effectue par Internet à partir du site [Admission Post Bac](http://www.admission-postbac.fr), quelle que soit la formation qui vous intéresse.

Le site www.admission-postbac.fr regroupe l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur. Il permet de rechercher des formations et de se renseigner sur les établissements. Le candidat y inscrit ses vœux de poursuite d'études et peut suivre son dossier.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre page : [Admission Post Bac : une démarche unique pour s'inscrire dans le supérieur](#)



A.P.B. (Admission Post Bac), c'est quoi ?

Un portail internet national de préinscription dans le supérieur

A.P.B. (Admission Post Bac), c'est un **portail internet national** de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur. Il offre la possibilité pour tous les candidats de France et de l'étranger désirant poursuivre des études supérieures de se **préinscrire dans un établissement d'enseignement supérieur** à partir d'un point d'entrée unique : <http://www.admission-postbac.fr/>

Pouvoir formuler ses vœux, recevoir ses propositions d'admission

A.P.B. fonctionne sur la base d'un calendrier commun à toutes les formations. Ce portail permet à chaque candidat de **formuler des vœux de préinscription** et de **recevoir une proposition d'admission, correspondant, dans la limite des places disponibles, à son vœu classé le plus haut possible.**

A.P.B. est un portail d'inscription, pas d'orientation. Il permet aux futurs étudiants de :

- s'informer sur les cursus offerts et les établissements d'enseignement supérieur
- émettre des vœux de poursuite d'études
- suivre leur dossier de candidature
- effectuer leurs démarches de pré-inscription